

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier installateur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	1/46

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	41
Glossaire du REAC	43

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	3/46

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Menuisier installateur est le spécialiste de la mise en œuvre de nombreux produits pour tous types de chantiers (construction neuve ou rénovation). Au regard du développement des marchés, du besoin de recrutement des entreprises et des évolutions réglementaires, de nouvelles compétences se dessinent et d'autres sont actualisées. Le titre professionnel de Menuisier installateur permet de répondre aux exigences du secteur en termes d'employabilité.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Le secteur, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises, est soumis très fortement aux aléas économiques des marchés. Les entreprises sont répertoriées principalement dans les codes NAF suivants - 4332B « Travaux de menuiserie métallique et serrurerie » et 4332A « Travaux de menuiserie bois et PVC ». Elles sont essentiellement tournées vers le marché de la maison individuelle et le logement collectif (construction neuve ou rénovation). Dans un contexte sanitaire, économique et réglementaire en constante évolution, des enquêtes ont été menées auprès des entreprises afin d'identifier de nouvelles compétences.

En menuiserie extérieure, l'activité principale des entreprises concerne l'installation de portes et de fenêtres pour 70%, de volets battants et roulants pour 64%, de portails pour 63% et de stores bannes pour 42%. L'installation et le raccordement de motorisations sont significatifs.

En menuiserie intérieure, l'activité principale des entreprises concerne l'installation de portes pour 57%, d'éléments mobiliers et d'équipements pour 54%, de parquets massifs, contrecollés ou stratifiés pour 54% et d'escaliers en bois pour 37%

Afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et de garantir une employabilité dans différentes entreprises du secteur, il est proposé une configuration en trois blocs de compétences portant sur le cœur du métier.

Liste des activités

Ancien TP : Menuisier poseur-installateur

Activités :

- Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures
- Poser des ouvrages de menuiserie intérieure
- Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

CCS :

- Installer des portails extérieurs motorisés

Nouveau TP : Menuisier installateur

Activités :

- Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures
- Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire
- Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	5/46

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures	1	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures
		2	Installer des portes et fenêtres extérieures
		3	Installer des volets battants et roulants
2	Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire	4	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire
		5	Installer des portails
		6	Installer des stores bannes
3	Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel	7	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
		8	Adapter et installer des menuiseries intérieures
		9	Adapter et installer des escaliers en bois
		10	Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
		11	Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
		12	Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	6/46

FICHE EMPLOI TYPE

Menuisier installateur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le Menuisier installateur intervient sur des chantiers de construction concernant l'habitat individuel et collectif neuf ou ancien, et les établissements recevant du public. En extérieur, il installe des produits de type : portes, fenêtres, volets, portails et stores avec ou sans motorisation. En intérieur, il adapte et installe des portes, des escaliers, des parquets et des éléments mobiliers (dressing, cuisine, salle de bain). La majorité des produits posés sont issus d'unités de fabrication industrielle.

À partir d'un dossier technique et de consignes transmis par son hiérarchique, le menuisier installateur prépare et organise l'exécution des travaux d'installation. En extérieur, il installe et équipe des menuiseries, des fermetures extérieures et des éléments de sécurité et de protection solaire. En intérieur, il aménage un espace à usage privé ou professionnel. Il nettoie le chantier, trie et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur. Il renseigne le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des équipements installés et peut être amené à participer à la réception du chantier avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

Le Menuisier installateur manipule des charges lourdes et encombrantes avec des stations de travail de tous types (debout, accroupi, à genoux), et utilise des matériels électroportatifs. Il doit dans ce cadre, porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives définies dans le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ou le document unique (DU). Pour assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, l'entreprise met en place des procédures spécifiques que les tenants de l'emploi sont tenus de respecter. Sous contrôle d'un chef d'équipe, il exécute les travaux courants et peut être amené à travailler en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes.

Les conditions d'exercice s'accompagnent de changements de chantier amenant à des déplacements fréquents. Les horaires sont relativement réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de menuiserie.

Les sociétés d'intérim.

Les grandes et moyennes entreprises commerciales (en tant que salarié ou artisan).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Menuisier installateur.

Installateur de menuiseries et fermetures extérieures.

Installateur de cuisines.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, le Code du Travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail). Article R4544-9. - Les

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	7/46

opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

Installer des portes et fenêtres extérieures

Installer des volets battants et roulants

2. Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire

Installer des portails

Installer des stores bannes

3. Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur

Adapter et installer des menuiseries intérieures

Adapter et installer des escaliers en bois

Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés

Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Conventions collectives nationales du bâtiment ouvriers - IDCC 1596 et 1597

Code(s) NSF :

234s--Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles

Fiche(s) Rome de rattachement

F1607 Pose de fermetures menuisées

F1604 Montage d'agencements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	8/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans des bâtiments neufs ou existants, le tenant de l'activité installe des portes, fenêtres et volets, conformément aux règles de mise en œuvre (NF DTU), aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions neuves et extensions (RE 2020) et à la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP).

À partir de plans et de consignes transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité prépare le matériel et l'outillage, approvisionne et distribue des menuiseries et fermetures extérieures à installer sur le chantier. Il vérifie et accepte le support. Il implante, règle et fixe des menuiseries et fermetures extérieures. Il effectue la mise en œuvre des produits d'étanchéité. Il installe et effectue la mise en service des motorisations. Il nettoie le chantier. Dans le cadre de la transition écologique, il tri et évacue les déchets en fonction de leur classe et effectue une dépose de matériaux ou d'ouvrages (recyclage ou transformation). Les travaux sont effectués dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En fonction de l'organisation de l'entreprise et des chantiers, le tenant de l'activité est amené à travailler en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Les règles de mise en œuvre varient en fonction de la nature des supports et doivent être impérativement respectées. Il utilise des matériels électroportatifs et réalise l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur (PIRL, échafaudage, nacelle, plate-forme, harnais), la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques. Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, interventions sur plusieurs chantiers), avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

Installer des portes et fenêtres extérieures

Installer des volets battants et roulants

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	9/46

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	10/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans des bâtiments neufs ou existants, le tenant de l'activité installe des portails et des protections solaires, conformément aux règles de mise en œuvre (NF DTU), et aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions neuves et extensions (RE 2020).

À partir de plans et de consignes transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité prépare le matériel et l'outillage, approvisionne et distribue des éléments de sécurité et de protection solaire à installer sur le chantier. Il vérifie, accepte le support, implante, règle et fixe les éléments de sécurité et de protection solaire. Il installe et effectue la mise en service des motorisations. Il nettoie le chantier. Dans le cadre de la transition écologique, il tri et évacue les déchets en fonction de leur classe et effectue une dépose de matériaux ou d'ouvrages (recyclage ou transformation). Les travaux sont effectués dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En fonction de l'organisation de l'entreprise et des chantiers, le tenant de l'activité est amené à travailler en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Les règles de mise en œuvre varient en fonction de la nature des supports et doivent être impérativement respectées. Il utilise des matériels électroportatifs et réalise l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur (PIRL), la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques. Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, interventions sur plusieurs chantiers), avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire

Installer des portails

Installer des stores bannes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	11/46

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	12/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sur le chantier, à partir d'un dossier technique transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité intervient après la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment (pose de la couverture, des menuiseries et fermetures extérieures), pour aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel.

Il organise les moyens relatifs à l'installation. Il effectue le chargement, la livraison, le stockage, l'approvisionnement, la distribution, l'implantation, l'adaptation et l'installation de portes, d'escaliers, de parquets et d'éléments mobiliers d'un aménagement intérieur. Il peut être amené à adapter ou modifier des cloisons en plaque de plâtre. Il adapte des menus ouvrages (plinthes, moulures, chant plats, baguettes d'angle). Il installe et met en service des équipements sanitaires, électriques et électroménagers. Il effectue des démarches de fin de chantier. Lors de ces opérations, le tenant de l'activité respecte les règles d'hygiène et de sécurité. Dans le cadre de la transition écologique, il tri et évacue les déchets en fonction de leur classe et effectue une dépose de matériaux ou d'ouvrages (recyclage ou transformation). Il tient compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En raison des contraintes liées à la manutention et la distribution des produits (poids, encombrement, situations d'installation, délais à respecter, etc.), il est amené à travailler en équipe. Il met en œuvre les dispositifs de sécurité nécessaires pour sa protection et celle des personnes présentes sur le chantier. Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, interventions sur plusieurs chantiers), avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires. Il participe à la démarche de prévention des risques liés aux machines, qui repose sur les principes généraux définis dans le Code du travail. Il utilise des machines-outils qui exposent aux risques de rejet, de coupure et de sectionnement, au bruit, aux vibrations et à l'inhalation de poussières de bois. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail qui nécessitent l'utilisation de PIRL, d'échafaudages, de nacelles et le port d'équipements de protection individuelle adaptés : masque anti-poussières, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons auditifs, casque anti bruit, etc. La prise en compte du tri sélectif des déchets (chutes de panneaux dérivés, aérosols, emballage de produits), a une incidence sur l'organisation de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
Adapter et installer des menuiseries intérieures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	13/46

Adapter et installer des escaliers en bois
Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	14/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, nomenclatures, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation et de l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives de matériels, d'équipements de sécurité et d'outillages nécessaires à l'installation et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficience du chantier, à la manutention des ouvrages, à la gestion des déchets, aux accès en sécurité des personnes aux postes de travail (exemple : harnais avec point d'ancrage mobile, échafaudage, plate-forme individuelle roulante légère).
- Organiser les approvisionnements des matériaux, des menuiseries, des fermetures et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux d'installation.
- Effectuer une maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage.
- Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Pour une phase de relevés avant travaux d'installation :

- Effectuer un relevé dimensionnel (mètre, laser), et relever les spécifications géométriques de la baie sur un croquis.
- Décrire au mieux l'état et la nature du support et utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone).

Sur le lieu d'exécution des travaux d'installation :

- Manipuler et stocker des menuiseries et fermetures dans un local sécurisé et fermé, à l'abri de l'eau, et des projections diverses (pour le stockage des éléments relativement grands ou volumineux, apporter des solutions techniques liées aux caractéristiques du chantier).
- Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état et organiser la réception et la distribution des menuiseries et fermetures selon le phasage du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Critères de performance

La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel et géométrie de la baie) est correctement renseignée.

Les menuiseries et fermetures sont correctement stockées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	15/46

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier en matériel et matériaux.
Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.
Décrire de façon exhaustive l'ensemble des travaux à réaliser et préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement.
Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, manutention), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
Effectuer un relevé (état et nature du support, dimensionnel et géométrie de la baie).
Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.
Préparer le matériel et l'outillage nécessaire aux travaux d'installation sur le chantier.
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).
Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).

Respecter les règles de sécurité lors de la manutention.
Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CRAM, CSE).
Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs).
Connaissance de la manutention manuelle de charges.
Connaissance de la manipulation de charges lourdes.
Connaissance des techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 36.5, NF DTU 34.4, NF P 85 570).
Connaissance de la Réglementation environnementale 2020.
Connaissance du test d'étanchéité à l'air (porte soufflante).
Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaissance des normes environnementales.
Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).
Connaissance des types de menuiseries et fermetures.
Connaissance des caractéristiques des supports.
Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	16/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Installer des portes et fenêtres extérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans d'installation et de consignes, installer des portes, des coulissants et des fenêtres extérieures en applique au nu intérieur ou extérieur, en feuillure, en tunnel, et en rénovation partielle (conserver le dormant existant) selon les règles professionnelles et dans le respect des règles de sécurité.

Pour la rénovation partielle :

- Vérifier la solidité du bâti existant, démonter les organes de rotation et de condamnation et assurer le stockage provisoire sur le chantier des battants.
- Assurer l'étanchéité du bâti existant et la maçonnerie.
- Déligner éventuellement les cochonnets ou combler les feuillures du bâti existant.
- Après l'installation d'une menuiserie en rénovation partielle, couper, ajuster et poser les habillages de finition.

Pour toutes les installations :

- Vérifier la correspondance d'une menuiserie extérieure et d'un support (hauteur et largeur en tableau fini, hauteur de l'allège, empâtement du doublage à venir), et apprécier si le support est apte à recevoir une menuiserie extérieure et effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Implanter, positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer une menuiserie extérieure en respectant les tolérances admissibles.
- Assurer l'étanchéité entre un support du gros œuvre et une menuiserie extérieure.
- Installer les accessoires (poignées, caches, couvre-joint, grille, etc.), et effectuer les réglages nécessaires au bon fonctionnement d'une menuiserie extérieure.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien d'une menuiserie extérieure.
- Renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'une menuiserie extérieure.

Pour la rénovation partielle :

- Vérifier la solidité du bâti existant, démonter les organes de rotation et de condamnation et assurer le stockage provisoire sur le chantier des battants.
- Assurer l'étanchéité du bâti existant et la maçonnerie.
- Déligner éventuellement les cochonnets ou combler les feuillures du bâti existant.
- Après l'installation d'une menuiserie en rénovation partielle, couper, ajuster et poser les habillages de finition.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse, etc.), nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Le professionnel peut effectuer des travaux temporaires en hauteur. Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche
L'implantation, les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), et les procédures d'installation d'une menuiserie extérieure respectent la norme NF DTU 36.5.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	17/46

Le choix et la qualité de mise en œuvre des fixations d'une menuiserie extérieure sont adaptés au support. La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité), assure la durabilité des performances d'étanchéité d'une menuiserie extérieure. L'installation des équipements sur une menuiserie extérieure ne laisse pas apparaître des rayures, marques ou salissure. La fiche qualité d'une menuiserie extérieure est renseignée et assure la traçabilité.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des menuiseries et effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Effectuer une lecture de plans et distribuer des menuiseries et leurs accessoires aux endroits prévus et vérifier la correspondance avec les supports.

Implanter, positionner et régler (niveau, aplomb) une menuiserie en respectant les tolérances admissibles.

Effectuer des scellements secs.

Assurer l'étanchéité entre le support du gros œuvre et les menuiseries.

Effectuer le réglage d'une menuiserie (pivot d'ouvrant, compas, galets, etc.) et installer les accessoires (poignées, caches, etc.).

Vérifier l'état d'un dormant existant (sain, correctement fixé).

Déposer des organes de rotation et de condamnation (paumelle, gâche) sur un dormant existant.

Sur un dormant bois existant nettoyer, dépoussiérer et appliquer un produit insecticide et fongicide naturel.

Effectuer l'étanchéité entre un dormant existant et la maçonnerie.

Délimiter éventuellement les cochonnets ou combler les feuillures d'un dormant bois existant.

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Effectuer un autocontrôle et renseigner les fiches Qualité.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Travailler en site occupé.

Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 36.5, NF P 85 570).

Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.

Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	18/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Installer des volets battants et roulants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes, installer des fermetures extérieures avec ou sans motorisation.

Dans le cadre d'une rénovation :

Déposer proprement des fermetures extérieures (recyclage, transformation), et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Vérifier la correspondance d'une fermeture extérieure et d'un support (hauteur et largeur en tableau fini, hauteur de l'allège, empâtement du doublage à venir), apprécier si le support est apte à recevoir une fermeture extérieure et effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Equiper un volet battant ou roulant des différents accessoires (espagnolette, butées, arrêts, plaque de treuil, jambe de force, coulisses, sous-face, coffre, sangle, treuil).
- Implanter un volet battant ou roulant, tracer les repères d'installation et les passages de manœuvres et percer les éléments porteurs (murs, structures, etc.).
- Positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer un volet battant en respectant les tolérances admissibles.
- Positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer un volet roulant en respectant les tolérances admissibles.
- Sélectionner les accessoires et techniques de fixation (platine visser ou à sceller, patte à scellement, vis à expansion, scellement chimique, mortier à sceller), pour un volet battant ou roulant.
- Effectuer des scellements secs et des mortiers préalablement dosés et gâchés dans différents matériaux support (creux ou plein) pour un volet roulant ou battant.
- Assurer l'étanchéité entre le support du gros œuvre et un volet roulant.
- Raccorder une motorisation dans une boîte de dérivation préalablement installée par un électricien conformément aux normes et réglementations en vigueur et effectuer les réglages nécessaires.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien d'un volet battant ou roulant.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'un volet battant ou roulant.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse, etc.) nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Les travaux temporaires en hauteur Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1.

Les procédures d'installation d'un volet battant ou roulant sont correctes.

Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), pour l'installation d'un volet battant ou roulant sont conformes à la norme NF DTU 34.4.

Le choix de mise en œuvre des fixations d'un volet battant ou roulant est adapté au support.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	19/46

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des fermetures et effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Effectuer une lecture de plans et distribuer des fermetures et leurs accessoires aux endroits prévus et vérifier la correspondance avec les supports.

Installer et fixer un volet battant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et fixer un volet roulant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et raccorder une motorisation.

Effectuer l'étanchéité entre une fermeture et une maçonnerie.

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Effectuer un autocontrôle et renseigner les fiches Qualité.

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Travailler en site occupé.

Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 34.4).

Connaissance de la réglementation en matière de fermeture NF C15-100.

Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.

Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	20/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, notices techniques, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation proprement dite de l'exécution des travaux d'installation de portails et de stores bannes avec ou sans motorisation.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives des matériels, d'équipements de sécurité et d'outillages nécessaires à l'installation, et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficacité du chantier, à la maintenance des ouvrages, à la gestion et au tri sélectif des déchets, aux accès en sécurité des personnes aux postes de travail (exemple : plate-forme individuelle roulante légère).
- Organiser les approvisionnements des portails, des stores bannes et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux d'installation.
- Effectuer une maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage.
- Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
- Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état.

Pour une phase de relevés avant travaux d'installation :

Effectuer un relevé dimensionnel (mètre, laser), et relever les spécifications géométriques sur un croquis.

- Décrire au mieux l'état et la nature du support et utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Critères de performance

La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel, géométrie), est correctement renseignée. Les réponses apportées en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone), sont adaptées à la situation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier en matériel et matériaux.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	21/46

Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.
 Décrire de façon exhaustive l'ensemble des travaux à réaliser et préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement.
 Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, manutention), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
 Effectuer un relevé (état et nature du support, dimensionnel et géométrie).
 Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.
 Préparer le matériel et l'outillage nécessaire aux travaux d'installation sur le chantier.
 Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).
 Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).

Respecter les règles de sécurité lors de la manutention.
 Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CRAM, CSE).
 Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs).
 Connaissance de la manutention manuelle de charges.
 Connaissance de la manipulation de charges lourdes.
 Connaissance des techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 34.4).
 Connaissance de la Réglementation environnementale 2020.
 Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
 Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
 Connaissance des normes environnementales.
 Connaissance de la terminologie du bâtiment.
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
 Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).
 Connaissance des types de portails et stores bannes.
 Connaissance des caractéristiques des supports.
 Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
 Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	22/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Installer des portails

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes, installer des portes de garage, portails battants et coulissants avec ou sans motorisation.

- Apprécier si le support est apte à recevoir un portail et effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Consulter les notices d'installation d'un portail (fournisseur) et adapter la méthode de travail aux types de supports et à la nature de la prestation.
- Sélectionner les accessoires et techniques de fixation (platine visser ou à sceller, patte à scellement, vis à expansion, scellement chimique, mortier à sceller) pour l'installation d'un portail.
- Implanter un portail, tracer les repères d'installation et les passages de manœuvres et percer les éléments porteurs (poteaux, murs, structures, etc.).
- Positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer un portail en respectant les tolérances admissibles.
- Vérifier les tolérances d'installation d'un portail, avant fixation définitive.
- Effectuer des scellements secs dans différents matériaux support (creux ou plein) pour un portail.
- Effectuer l'installation d'une motorisation sur un portail.
- Installer et raccorder une motorisation dans une boîte de dérivation préalablement installée par un électricien conformément aux normes et réglementations en vigueur et effectuer les réglages nécessaires.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien d'un portail et la procédure d'utilisation d'une motorisation.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'un portail.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse...) nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Les travaux temporaires en hauteur Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions du support respectent la norme NF DTU 20.1.

Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), pour l'installation d'un portail sont conformes à la norme NF DTU 34.1.

Le choix de mise en œuvre des fixations d'un portail est adapté au support.

Les préconisations d'installation et de mise en service d'une motorisation répondent aux exigences du constructeur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Installer et fixer un portail battant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et fixer un portail coulissant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et raccorder une motorisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	23/46

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Effectuer un autocontrôle, transmettre par écrit de données simples et renseigner les fiches qualité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.
Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 34.1).
Connaissance de la norme de sécurité relative aux portails motorisés (norme européenne EN 13241-1).
Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	24/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Installer des stores bannes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes, installer des protections solaires avec ou sans motorisation.

- Vérifier la correspondance d'un store banne et d'un support, apprécier si le support est apte à le recevoir, effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Consulter les notices d'installation d'un store banne (fournisseur) et adapter la méthode de travail aux types de supports et à la nature des prestations.
- Monter et assembler un store banne (axe de rotation, supports de rotation, coffre, toile, etc.).
- Implanter un store banne, tracer les repères d'installation et les passages de manœuvres et percer les éléments porteurs (murs, structures, etc.).
- Positionner, sélectionner les techniques de fixation (vis à expansion, scellement chimique), et fixer un store banne en respectant les tolérances admissibles.
- Effectuer les réglages nécessaires pour un fonctionnement correct d'un store banne.
- Réaliser l'implantation et l'intégration des systèmes de sécurité (détecteur de vent et pluie).
- Effectuer le raccordement de la motorisation dans une boîte de dérivation préalablement installée par un électricien conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client le fonctionnement et les modalités d'entretien d'un store banne.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'un store banne.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse, etc.), nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Le professionnel peut effectuer des travaux temporaires en hauteur (exemple : plateforme individuelle roulante légère).

Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

La procédure d'installation d'un store banne est correcte.

Le choix de mise en œuvre des fixations d'un store banne est adapté au support.

Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

L'implantation et l'intégration des systèmes de sécurité respectent le cahier des charges du fournisseur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des protections solaires et effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Installer et fixer un store banne (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Raccorder une motorisation et intégrer des systèmes de sécurité (détecteur de vent et pluie).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	25/46

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Effectuer un autocontrôle, transmettre par écrit des données simples (PV de chantier, petits croquis, photos, etc.), et renseigner les fiches qualité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.
Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 34.4).
Connaissance de la réglementation en matière de fermeture NF C15-100.
Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	26/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, nomenclatures, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation proprement de l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives des matériels, des équipements et des outillages nécessaires à l'installation et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficience du chantier, à la manutention des ouvrages, à la gestion et au tri sélectif des déchets (exemple : benne), à l'accès en sécurité aux postes de travail (exemple : plate-forme individuelle roulante légère).
- Organiser les approvisionnements des matériaux, des menuiseries, des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux d'installation.
- Effectuer une maintenance de premier niveau des matériels et outillages.
- Avec des machines portatives ou semi-stationnaires, effectuer une préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement liée aux spécificités et exigences propres à l'exécution des travaux d'installation.
- Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Sur le lieu d'exécution pour une phase de relevés avant travaux d'installation :

- Effectuer un relevé dimensionnel (mètre, laser) et relever les spécifications géométriques de l'espace (équerrage, planéité, dimensions, état de surface, hauteurs plafonds, niveaux sols, etc.), et les reporter sur un croquis.
- Décrire au mieux l'état et la nature du support, faire figurer les différents réseaux, les divers équipements, le positionnement et le sens d'ouverture des portes, fenêtres et utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone).
- S'assurer que les locaux sont hors d'eau, hors d'air, proches de leur ambiance d'utilisation, dégagés, nettoyés et que les supports et les sols sont exempts de toutes surépaisseurs (plâtre, ciment, enduit, etc.).
- Repérer d'éventuelles difficultés d'approvisionnement pour les éléments relativement grands ou volumiques et apporter éventuellement des solutions techniques liées aux caractéristiques du chantier.

Sur le lieu d'exécution lors des travaux d'installation :

- Manipuler et stocker verticalement les ouvrages dans un local sécurisé et fermé, à l'abri de l'eau, et des projections diverses, et ventilé (en fonction des conditions climatiques les portes peuvent subir des déformations dimensionnelles).
- Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état et organiser la réception et la distribution des éléments mobiliers d'un agencement intérieur selon le phasage du chantier.
- Vérifier avec le client ou son représentant si les travaux des autres corps d'états sont terminés et que les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	27/46

des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Critères de performance

La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La description de l'état et de la nature du support permet une exploitation postérieure. Les réponses apportées en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone), sont adaptées à la situation.

La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel est maîtrisée.

La préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement en bois et en panneaux dérivés répond aux spécificités et aux exigences propres au chantier.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Relever des dimensions, des niveaux, des aplombs et des planétés en utilisant des instruments de mesure classiques ou optiques.

Décrire la nature du support et faire figurer les points d'eau (alimentation et évacuation), les branchements électriques et d'éclairages, les équipements de chauffage ou de climatisation, le positionnement et le sens d'ouverture des portes, des fenêtres, etc.

Effectuer des recherches dans un catalogue fournisseur (portes, quincailleries, outillage, etc.).

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité et coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.

Préparer dans du bois massif ou des panneaux dérivés des éléments d'adaptation ou d'ajustement avec des machines portatives ou semi-stationnaires, effectuer des opérations de débit, de corroyage et de profilage de pièces en bois massif, de calibrage et de liaison sur des panneaux dérivés et approvisionner un chantier en matériel et matériaux.

Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, manutention), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.

Préparer le matériel et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation sur le chantier.

Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).

Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).

Respecter les règles de sécurité lors de la manutention.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de l'ensemble des savoir-faire, des clauses et des normes à satisfaire pour assurer la bonne réalisation des travaux d'installation dans le secteur du bâtiment, tant au niveau de la qualité que de la sécurité (NF DTU).

Connaissance de la Réglementation environnementale 2020.

Connaissance des caractéristiques des supports.

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CARSAT, CSE).

Connaissance de l'outillage électroportatif et des machines semi-stationnaires.

Connaissance des moyens manuels et mécaniques de manutention.

Connaître les gestes et postures pour la manutention.

Connaissance des équipements et dispositifs de protection individuelle et collective.

Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	28/46

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	29/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Adapter et installer des menuiseries intérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents techniques mettre en œuvre des portes (palières, blocs-portes, portes à galandage, portes coupe-feu), post-formées, isoplanes ou massives, en neuf ou en rénovation.

- Déposer proprement des menuiseries intérieures (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- Apprécier si le support est apte à recevoir une menuiserie intérieure, effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Vérifier l'emplacement et le dégagement utile à la manœuvre d'une menuiserie intérieure.
- Régler les talons d'un bâti ou dormant, en fonction de la nature du revêtement de sol ou du trait de niveau.
- Ajuster, couper et fixer des menus ouvrages (plinthes, baguettes, chant plats, etc.).
- Installer des accessoires (poignées, caches, etc.), et effectuer les réglages nécessaires au bon fonctionnement d'une menuiserie intérieure.
- Protéger une menuiserie intérieure contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'une menuiserie intérieure.

Pose en neuf :

- Implanter, adapter et fixer une menuiserie intérieure en feuillure, en tunnel ou en applique dans le respect des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.
- Implanter, adapter et fixer une menuiserie intérieure en attente de cloison dans le respect des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.

Pose en rénovation :

- Déposer proprement une menuiserie intérieure (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- Intégrer une menuiserie intérieure dans une cloison existante dans le respect des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.
- Mettre en jeu et ferrer une menuiserie intérieure dans un bâti existant.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe sur chantier ou en site occupé. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le professionnel utilise en toute sécurité de matériel électroportatif en respectant les règles de sécurité. Dans les situations de travaux en hauteur, le recours aux plates-formes individuelles légères ou aux nacelles implique la sécurisation du chantier. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés et appropriés à la situation.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1.

Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), pour l'installation d'une porte intérieure sont conformes à la norme NF DTU 36.2.

Le choix des fixations au droit des organes de rotation et de condamnation est conforme à la norme NF DTU 36.2.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	31/46

La mise en jeu et le ferrage d'une porte intérieure n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Adapter et mettre en jeux des menuiseries intérieures.
Intégrer des blocs-porte et des systèmes coulissants dans des cloisons.
Implanter et fixer des rails et des montants de structure métallique.
Mettre en place des panneaux d'isolation phonique dans une structure métallique.
Découper, positionner et visser des plaques de plâtre.
Traiter la finition des joints de plaque de plâtre.
Utiliser des machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Renseigner les documents de fin de chantier.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.
Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.
S'intégrer dans un collectif de travail

Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance de la lecture de plans de la construction.
Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaissance des caractéristiques et des règles de mise en œuvre (NF.DTU 36.2) des différents types de portes intérieures.
Connaissance des caractéristiques et des règles de mise en œuvre des cloisons en plaque de plâtre (NF DTU 25.41).
Connaissance sur l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs, etc.).
Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs), des gestes et postures.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	32/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Adapter et installer des escaliers en bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de documents techniques mettre en œuvre des escaliers (droit et quart tournant), des mains courantes de section ronde, plate ou carrée et des garde-corps pour assurer la protection des personnes, avec des fixations sur dalle, en nez de dalle, entre tableau ou en remplissage, dans un bâtiment neuf ou en rénovation.

En rénovation :

Déposer proprement des éléments de circulation ou de protection (recyclage, transformation), et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Apprécier si les supports et les trémies sont aptes à recevoir des éléments de circulation ou de protection, effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Assembler des éléments de circulation ou de protection en suivant la notice du fournisseur.
- Installer et fixer des éléments de circulation ou de protection de façon à reprendre les efforts exercés en utilisation normale.
- Traiter les jeux périphériques (exemple : jeu entre les marches et le mur) par la pose et la fixation de plinthes ou stylobates).
- Installer un antidérapant sur un nez de marche.
- Protéger les ouvrages contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Renseigner les fiches de contrôle.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe sur chantier ou en site occupé. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le professionnel utilise en toute sécurité de matériel électroportatif en respectant les règles de sécurité. Dans les situations de travaux en hauteur, le recours aux plates-formes individuelles légères implique la sécurisation du chantier et le port d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les paramètres (dimensions de la trémie, reculement, échappée, hauteur entre les sols finis), permettent l'installation d'un escalier.

Les tolérances d'installation des escaliers et garde-corps associés sont respectées (DTU 36.3).

Les fixations sont adaptées et permettent la reprise des efforts exercés.

L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe et la fixation d'un stylobate répondent aux exigences du cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier les supports et les trémies.

Assembler un élément de circulation ou de protection en suivant la notice du fournisseur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	33/46

Installer et fixer un élément de circulation ou de protection de façon à reprendre les efforts exercés en utilisation normale.

Adapter et fixer des plinthes ou stylobates.

Utiliser des machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Renseigner les documents de fin de chantier.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de la terminologie du bâtiment.

Connaissance de la lecture de plans de la construction.

Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.

Connaissance des caractéristiques des différents types d'escaliers et des règles de mise en œuvre (DTU 36.3).

Connaissance sur l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs, etc.).

Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs), des gestes et postures.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	34/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de documents techniques, mettre en œuvre des parquets en tenant compte de leur nature, des spécificités du support, des systèmes d'assemblage des lames et de l'utilisation des lieux dans des bâtiments neufs ou en rénovation.

En rénovation :

Déposer proprement des parquets (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Apprécier si le support et le local sont aptes à recevoir des parquets ou des planchers en bois (humidité relative ambiante, humidité du support, planéité, etc.), effectuer une réserve si le résultat est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer la pose.
- Effectuer différentes mises en œuvre de parquets (clouée sur lambourdes ou solives, collée et flottante avec couche isolante), en respectant les règles de mise en œuvre (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).
- Pratiquer des opérations de finition (ponçage, vitrification).
- Ajuster et fixer des plinthes et menus ouvrages pour traiter les jeux périphériques.
- Protéger les ouvrages contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Renseigner les fiches de contrôle.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe sur chantier ou en site occupé. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le professionnel utilise en toute sécurité du matériel électroportatif en respectant les règles de sécurité. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les règles concernant la réception du support et du local pour la mise en œuvre des parquets sont respectées.

La planéité, le désaffleure entre les lames, les joints entre les éléments assemblés, le décalage entre deux arasements et la mise en œuvre des parquets sont conformes aux normes (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).

L'ajustement, la qualité de coupe et la fixation des plinthes et menus ouvrages répondent aux exigences professionnelles.

Les déchets sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter, tracer, répartir, fixer et régler des ossatures de pose non apparentes.

Mettre en œuvre des parquets par clouage, collage ou clipsage en respectant les normes en vigueur (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).

Mettre en œuvre des planchers en respectant la norme en vigueur (NF DTU 51.3).

Ajuster et fixer des menus ouvrages.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	35/46

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.
Renseigner les documents de fin de chantier.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.
Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.
S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance de la lecture de plans de la construction.
Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaissance des caractéristiques des différents types d'escaliers et des règles de mise en œuvre (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).
Connaissance sur l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs, etc.).
Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs), des gestes et postures.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	36/46

Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer l'installation d'éléments mobiliers d'un aménagement intérieur à usage privé et professionnel et s'assurer de la conformité aux règles techniques et pratiques professionnelles.

En rénovation :

Déposer proprement des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et émettre une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Vérifier l'emplacement et le dégagement des équipements sanitaires (exemple : évacuation des eaux), et électriques (exemple : prises).
- Déposer si besoin des profils bâtiments ou de décorations (exemple : plinthe).
- Implanter des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur à partir d'un dossier technique.
- Monter des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur (exemple : caisson), et installer les équipements (exemple : profilés, lampes de type LED, etc.).
- Positionner et régler les niveaux et les aplombs des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
- Liaisonner des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et les assurer au support par des fixations adaptées.
- Adapter et ajuster des éléments de type : fileur, plinthe, corniches, etc.
- Plaquer / affleurer de chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Contrôler la fixation, l'alignement et le liaisonnage des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
- Régler et aligner des portes, des tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Protéger les ouvrages contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Renseigner les fiches de contrôle, et chez un particulier, expliquer le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe et souvent en site occupé ou en coactivités avec les autres corps d'état, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. En fonction de l'importance des travaux d'installation il peut être assisté par d'autres ouvriers, en principe de qualification moindre. Les sites des chantiers, parfois éloignés du siège de l'entreprise, imposent dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée ou à la semaine, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Les risques pour la santé du professionnel sont liés à l'atmosphère (exemples : bruits des machines, poussières de bois), à l'usage de machines rotatives et outils de coupe (exemples : défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse, etc.), à la manutention de charges et au risque de chutes (exemple : travail en hauteur). La réglementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et collective. Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier (PPSPS).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	37/46

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche
L'appréciation des supports est correctement effectuée.
L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments mobiliers sont correctement effectués.
Le placage et l'affleurage de chants sont sans éclats et sans irrégularités.
Les fixations des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur sont adaptées à la nature du support.
Les fileurs, plinthes, corniches, etc., ne laissent pas apparaître d'imperfections.
Les réglages et les alignements des équipements, des portes ou de tiroirs n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
Le lieu d'exécution des travaux d'installation est nettoyé et les déchets sont triés sélectivement (chutes, aérosols, produits emballage, etc.), puis évacués conformément à la réglementation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et émettre une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
Installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et équipements prenant en compte le handicap des personnes à mobilité réduite (PMR).
Protéger les biens existants et implanter les éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Effectuer le montage des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Réaliser des découpes (tuyauterie, passage de gaines, etc.).
Positionner, régler (niveaux et aplombs), liaisonner et fixer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Positionner et fixer des quincailleries d'ameublement (charnières invisibles, coulisses de tiroir, etc.), et effectuer les différents réglages.
Ajuster, installer et fixer des bandeaux, plinthes, corniches, poignées, miroir, tablette en verre, etc.
Exploiter un dossier d'exécution et d'installation, apporter des solutions techniques liées aux caractéristiques des travaux et en informer son hiérarchique.
Utiliser les machines électroportatives, les outils de mesure et de traçage.
Repérer des niveaux de référence et utiliser des outillages d'implantation (niveau, laser).
Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien du mobilier installé.
Renseigner les documents de fin de chantier.

Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance des caractéristiques des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Connaissance des règles de mise en œuvre des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Connaissance des normes d'ergonomie et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
Connaissance de la lecture de plans.
Connaissance des outils de mesure et de traçage.
Connaissance de l'outillage électroportatif et de la maintenance de premier niveau.
Connaissance de la réglementation définissant les règles d'hygiène et de sécurité au travail (PPSPS).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	38/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Installer et raccorder des éviers, des vasques, des mélangeurs, des plaques de cuisson, des fours, des lave-vaisselles, des rubans de type LED, des réglettes de type LED, etc., et s'assurer que les travaux sont conformes à l'ensemble des règles techniques et pratiques professionnelles.

Pour les équipements sanitaires :

- En rénovation, déposer proprement des équipements sanitaires (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- A partir des plans, vérifier la position des équipements (alimentation, évacuation).
- Réaliser l'intégration et l'étanchéité des équipements sanitaires.
- Préparer et effectuer les raccordements aux différents réseaux conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Vérifier l'installation, la fixation, l'étanchéité, la conformité aux normes des équipements sanitaires avant leur mise en service.
- Assurer la protection des équipements sanitaires installés.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien des équipements sanitaires.
- Rendre compte de son travail (écrit, petits croquis, photos, etc.) et renseigner les fiches Qualité pour l'installation des équipements sanitaires.

Pour les équipements électriques et électroménagers :

- En rénovation, déposer proprement des équipements électroménagers (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- Vérifier l'adéquation entre le réseau et le tableau électrique (dispositif de coupure d'urgence, disjoncteurs).
- A partir des plans, vérifier la position des équipements électriques (éclairages, prises de courant, circuits spécialisés) ; ceux-ci doivent être adaptés à l'usage (indice de protection), non vétustes et conformes à la réglementation.
- Réaliser l'implantation et l'intégration des équipements électriques et électroménagers.
- Effectuer les raccordements des équipements électriques et électroménagers aux différents réseaux conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Vérifier l'installation, la fixation, l'étanchéité, la ventilation, la conformité aux normes des équipements électriques et électroménagers avant leur mise en service.
- Assurer la protection des équipements électriques et électroménagers installés.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien des équipements électriques et électroménagers.
- Rendre compte de son travail (écrit, petits croquis, photos, etc.) et renseigner les fiches Qualité pour l'installation des équipements électriques et électroménagers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le lieu d'exécution de l'installation, parfois éloigné du siège de l'entreprise, impose dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Elle nécessite l'utilisation de matériel électroportatif (défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse, etc.), en respectant les règles de sécurité.

Critères de performance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	39/46

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche
L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures.
Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur.
Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier l'implantation des réseaux d'alimentation et d'évacuation.
Effectuer l'encastrement, l'étanchéité et la fixation des équipements sanitaires.
Effectuer l'encastrement, la ventilation, l'étanchéité et la fixation des équipements électriques et électroménagers.
Raccorder les équipements sanitaires, électriques et électroménagers.
Vérifier le fonctionnement des équipements en conformité avec les prescriptions des fabricants.
Vérifier la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur et assurer la mise en service et la protection des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.
Evacuer et trier des déchets dans le respect environnemental.
Protéger les équipements et compléter les fiches de contrôle.
Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance des règles de mise en œuvre (NF DTU 60.1).
Connaissance de la réglementation électrique (NF C 15-100).
Connaissance des produits d'étanchéité.
Connaissance des caractéristiques et de la mise en œuvre des équipements sanitaires.
Connaissance des caractéristiques des équipements électriques et électroménagers.
Connaissance de la lecture de plan.
Connaissance des outils de mise en œuvre des équipements sanitaires.
Connaissance des outils de mise en œuvre des équipements électriques.
Connaissances des outils électroportatifs et de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	40/46

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de ses activités d'installation d'éléments mobiliers d'un aménagement intérieur ou d'équipements., le professionnel est amené à rédiger des fiches de contrôle et à renseigner le client sur les modalités d'entretien.

Critères de performance

Face au client, pour l'explication sur les modalités d'entretien des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et des équipements installés, le professionnel fait preuve de technicité, de sérieux et d'expérience.

Dans la fiche qualité, les observations sont précises et apparaissent clairement.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel agit en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail.

Critères de performance

Les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention liées à l'emploi sont connues.

Le choix des outils de manutentions est pertinent par rapport à l'opération visée.

Les règles de sécurité spécifiques sont respectées sur chaque machine utilisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	41/46

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	43/46

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	27/10/2022	27/10/2022	44/46

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier installateur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Menuisier installateur

Sigle du titre professionnel : MI

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 234s - Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles-

Code(s) ROME : F1607, F1604

Formacode : 22406, 22408

Date de l'arrêté : 04/10/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 19/10/2022

Date d'effet de l'arrêté : 26/02/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel MI

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	3/40

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants Installer des portails Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	20 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de cinq parties indépendantes. A partir d'un dossier technique, le candidat réalise les productions suivantes : Partie n°01 : Intégrer un bloc-porte dans une cloison de distribution et installer un parquet. Partie n°02 : Adapter et fixer un stylobate. Partie n°03 : Effectuer l'installation d'un portillon battant. Partie n°04 : Effectuer l'installation d'une fenêtre et d'un volet. Partie n°05 : Préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement et installer un élément mobilier d'un aménagement intérieur
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants Installer des portails Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire Installer des portails Installer des stores bannes Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel est organisé en présence d'un surveillant, en simultané pour tous les candidats. Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		21 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané selon un ordre chronologique libre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	4/40

Elle débute après que le candidat a renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé avant la mise en situation professionnelle en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

Le questionnaire professionnel est composé d'une série de questions et porte sur les compétences non évaluées ou évaluées partiellement lors de la mise en situation professionnelle.

Le questionnaire abordera :

La préparation et l'organisation travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures.

- Les équipements de sécurité et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation.
- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- Le stockage sur chantier des menuiseries et fermetures.

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire.

- Les équipements de sécurité et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation.
- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La prévention adaptée à une situation d'installation.

Les portails.

- La norme NF DTU 20.1.
- La norme NF DTU 34.1.
- Les procédures d'installation des motorisations.

Les stores bannes.

- La procédure d'installation des stores bannes.
- La mise en œuvre des fixations des stores bannes.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.
- Les systèmes de sécurité sur les stores bannes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	5/40

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'un aménagement intérieur.

- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel.

Les escaliers en bois.

- La norme NF DTU 36.3.
- La mise en œuvre des fixations pour un escalier.
- Les équipements de sécurité.

Les parquets massifs, contrecollés ou stratifiés.

- Les normes NF DTU 51.1, NF DTU 51.2 et NF DTU 51.11.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.

Les équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

- L'implantation, l'orientation, le centrage et l'étanchéité des équipements.
- Les procédures d'installation, de raccordement et de contrôle.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	6/40

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures					
Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures	La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel et géométrie de la baie) est correctement renseignée. Les menuiseries et fermetures sont correctement stockées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des portes et fenêtres extérieures	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche L'implantation, les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), et les procédures d'installation d'une menuiserie extérieure respectent la norme NF DTU 36.5. Le choix et la qualité de mise en œuvre des fixations d'une menuiserie extérieure sont adaptés au support. La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité), assure la durabilité des performances d'étanchéité d'une menuiserie extérieure. L'installation des équipements sur une menuiserie extérieure ne laisse pas apparaître des rayures, marques ou salissure. La fiche qualité d'une menuiserie extérieure est renseignée et assure la traçabilité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des volets battants et roulants	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1. Les procédures d'installation d'un volet battant ou roulant sont correctes. Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité) pour l'installation d'un volet battant ou roulant sont conformes à la norme NF DTU 34.4. Le choix de mise en œuvre des fixations d'un volet battant ou roulant est adapté au support.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	7/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire					
Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire	La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel, géométrie), est correctement renseignée. Les réponses apportées en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone), sont adaptées à la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des portails	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions du support respectent la norme NF DTU 20.1. Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité) pour l'installation d'un portail sont conformes à la norme NF DTU 34.1. Le choix de mise en œuvre des fixations d'un portail est adapté au support. Les préconisations d'installation et de mise en service d'une motorisation répondent aux exigences du constructeur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des stores bannes	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche La procédure d'installation d'un store banne est correcte. Le choix de mise en œuvre des fixations d'un store banne est adapté au support. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). L'implantation et l'intégration des systèmes de sécurité respectent le cahier des charges du fournisseur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	8/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel					
Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur	<p>La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive.</p> <p>La description de l'état et de la nature du support permet une exploitation postérieure.</p> <p>Les réponses apportées en termes de prévention (Préparer, protéger et sécuriser la zone) sont adaptées à la situation.</p> <p>La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel est maîtrisée.</p> <p>La préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement en bois et en panneaux dérivés répond aux spécificités et aux exigences propres au chantier.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter et installer des menuiseries intérieures	<p>Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1.</p> <p>Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité) pour l'installation d'une porte intérieure sont conformes à la norme NF DTU 36.2.</p> <p>Le choix des fixations au droit des organes de rotation et de condamnation est conforme à la norme NF DTU 36.2.</p> <p>La mise en jeu et le ferrage d'une porte intérieure n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter et installer des escaliers en bois	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>Les paramètres (dimensions de la trémie, reculement, échappée, hauteur entre les sols finis), permettent l'installation d'un escalier.</p> <p>Les tolérances d'installation des escaliers et garde-corps associés sont respectées (DTU 36.3).</p> <p>Les fixations sont adaptées et permettent la reprise des efforts exercés.</p> <p>L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe et la fixation d'un stylobate répondent aux exigences du cahier des charges.</p> <p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	9/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>Les règles concernant la réception du support et du local pour la mise en œuvre des parquets sont respectées.</p> <p>La planéité, le désaffleure entre les lames, les joints entre les éléments assemblés, le décalage entre deux arasements et la mise en œuvre des parquets sont conformes aux normes (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).</p> <p>L'ajustement, la qualité de coupe et la fixation des plinthes et menus ouvrages répondent aux exigences professionnelles.</p> <p>Les déchets sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>L'appréciation des supports est correctement effectuée.</p> <p>L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur sont correctement effectués.</p> <p>Le placage et l'affleurage de chants sont sans éclats et sans irrégularités.</p> <p>Les fixations des éléments mobiliers sont adaptées à la nature du support.</p> <p>Les fileurs, plinthes, corniches, etc. ne laissent pas apparaître d'imperfections.</p> <p>Les réglages et les alignements des équipements, des portes ou de tiroirs n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.</p> <p>Le lieu d'exécution des travaux de d'installation est nettoyé et les déchets sont triés sélectivement (chutes, aérosols, produits emballage, etc.), puis évacués conformément à la réglementation.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	10/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures.</p> <p>Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur.</p> <p>Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	11/40

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
	Adapter et installer des escaliers en bois
	Adapter et installer des menuiseries intérieures
	Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
	Installer des portails
	Installer des portes et fenêtres extérieures
	Installer des stores bannes
	Installer des volets battants et roulants
	Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers
	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire
	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	12/40

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant d'examen est présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Il garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect de la condition suivante : Les échanges entre les candidats, l'usage des téléphones, smartphones et tablettes sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	13/40

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Menuisier installateur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	15/40

CCP

Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants	04 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties indépendantes. A partir d'un dossier technique, le candidat réalise les productions suivantes : Partie n°01 : Effectuer l'installation d'une fenêtre. Partie n°02 : Effectuer l'installation d'un volet.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	17/40

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané selon un ordre chronologique libre. Elle débute après que le candidat a renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury est doté d'un guide pour l'entretien technique

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	18/40

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session.

Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	19/40

CCP

Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des portails	03 h 00 min	A partir d'un dossier technique, le candidat réalise l'installation d'un portillon battant.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Installer des portails	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire Installer des portails Installer des stores bannes	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats. Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	21/40

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané selon un ordre chronologique libre. Elle débute après que le candidat a renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury est doté d'un guide pour l'entretien technique

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel porte sur :

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire.

- Les équipements de sécurité et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation.
- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La prévention adaptée à une situation de pose.

Les portails.

- La norme NF DTU 20.1.
- La norme NF DTU 34.1.
- Les procédures d'installation et de réglage des motorisations.

Les stores bannes.

- La procédure d'installation des stores bannes.
- La mise en œuvre des fixations des stores bannes.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.
- Les systèmes de sécurité sur les stores bannes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	22/40

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant le questionnaire professionnel.

Il garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect de la condition suivante : Les échanges entre les candidats, les téléphones, les smartphones et les tablettes sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session.

Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	23/40

CCP

Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	10 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties indépendantes. A partir d'un dossier technique, le candidat réalise les productions suivantes : Partie n°01 : Mettre en jeu et ferrer une porte intérieure dans un bâti existant. Partie n°02 : Installer un élément mobilier d'un aménagement intérieur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats. Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	25/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	11 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané, les parties sont effectuées dans un ordre chronologique libre.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel composé d'une vingtaine de questions porte sur :

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'un aménagement intérieur.

- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel.

Les escaliers en bois.

- La norme NF DTU 36.3.
- La mise en œuvre des fixations pour un escalier.
- Les équipements de sécurité.

Les parquets massifs, contrecollés ou stratifiés.

- Les normes NF DTU 51.1, NF DTU 51.2 et NF DTU 51.11.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.

Les équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

- L'implantation, l'orientation, le centrage et l'étanchéité des équipements.
- Les procédures d'installation, de raccordement et de contrôle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	26/40

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant le questionnaire professionnel.

Il garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect de la condition suivante : Les échanges entre les candidats, les téléphones, les smartphones et les tablettes sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session.

Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	27/40

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Menuisier installateur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone dédiée à l'assemblage, au montage et à l'installation avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail. Cette zone peut accueillir autant de postes de travail pour la mise en situation professionnelle que de candidats à la session d'examen.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les locaux sont équipés en alimentation électrique pour le fonctionnement des machines portatives collectives ou individuelles. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres. Prévoir les zones de circulation.
Entretien technique	Retour sur la zone de la mise en situation professionnelle	Sans objet
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé de tables et de chaises pour les candidats et le surveillant.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	29/40

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un pan de mur permettant la mise en place d'un retour à 90° d'une cloison à ossature métallique, et d'un bloc porte bois, pour une surface au sol minimale de 2.5m x 2.5m soit 6.25m ²	1	TP & CCP Structure verticale pleine haut. :2,5m.
	1	Un escalier droit mobile, autoportée, pour une surface au sol minimale de 1.5m x1.5m soit 3m ² .	1	TP Escalier 3 marches (cf. Dossier organisateur)
	1	Une structure mobile, autoportée, permettant la pose d'un portillon, pour une surface au sol minimale de 1.5m x 1.5m soit 3m ²	1	TP & CCP
	1	Une structure verticale avec baie permettant l'installation d'une fenêtre et d'un volet (roulant ou battant), pour une surface au sol minimale de 2m x 2m soit 4m ²	1	TP & CCP Structure verticale pleine haut. :2,5m.
	1	Un pan de mur permettant l'installation d'un élément d'aménagement d'intérieur (contre le mur ou dans un angle)	1	TP & CCP Structure verticale pleine haut. :2,5m.
Machines	1	Machine électroportative : Affleureuse.	4	Equipée d'un outil à affleurer Puissance indicative : 500 W
	1	Machine électroportative : Aspirateur.	4	Classe M (EN60335-2-69) Compatible machines portatives
	1	Machine électroportative : Fraiseuse à lamelles.	4	Diamètre indicatif de l'outil : 110 mm Prof. de coupe indicative : 20 mm

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	30/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Machine électroportative : Perceuse.	4	Mandrin auto-serrant : 0,5 à 10 mm Puissance indicative : 675 W
	1	Machine électroportative : Perforateur électropneumatique.	4	Lot de forêts compris
	1	Machine électroportative : Ponceuse.	4	Excentrique, rotative ou vibrante, comprenant un lot d'abrasif adapté.
	1	Machine électroportative : Rabot.	8	Larg. Indicative de rabotage 82 mm Puissance indicative : 600 W
	1	Machine électroportative (accessoire) : Rail de guidage scie plongeante.	8	Longueur indicative : 140 cm
	1	Machine électroportative : Scie à onglets radiale.	8	Puissance indicative : 1000 W Diamètre indicatif de lame : 190 mm Coupe 300 x 52 mm environ à 90° Equipée de lame pour la découpe de panneaux de bois et dérivé
	1	Machine électroportative : Scie circulaire plongeante.	8	Prof. indicative de 0 à 56 mm à 90° Prof. indicative de 0 à 40 mm à 45° Equipée de lame pour la découpe de panneaux de bois et dérivé
	1	Machine électroportative : Scie circulaire.	8	Profondeur indicative de coupe : 55 mm à 90°
	1	Machine électroportative : Visseuse sans fil.	1	2 batteries, chargeur, coffret compris.
	1	Machine électroportative : Plaqueuse de chants	16	Façonnage des chants de panneaux avec chants en bois, plastique ou composites. Façonnage des chants

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	31/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				de pièces simples à angle droit jusqu'à la forme libre complexe.
	1	Machine semi-stationnaire ou stationnaire : Dégauchisseuse Raboteuse	16	Table de dégauchissage Et plateau de rabotage réglable en hauteur. Machine aux normes de sécurité.
	1	Machine semi-stationnaire ou stationnaire: Scie à table	16	Inclinaison de la lame et du guide de 0 à 45°. Capacité de coupe indicative à 90° : 0 - 70 mm Capacité de coupe indicative à 45° : 0 - 48 mm
	1	Machine électroportative : Scie sauteuse	8	Equipée de lame pour la découpe de panneaux de bois et dérivé
Outils / Outillages	1	Lot outils (Crayon mine tendre, craie, ruban 3m, double-mètres pliant, jeu de ciseaux à bois, scie égoïne coupe fine, monture de scie à métaux avec lame, couteau à lame rétractable, maillet caoutchouc, marteau de menuisier, tournevis porte-embouts 1/4" magnétique, jeu d'embouts de vissage assortis, jeu de clés mâles 6 pans, tenaille russe, cisaille ou grignoteuse, brosse plate nylon).	1	Sans objet
	1	Lot de forêts et de mèches à bois	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 1m	4	Longueur indicative
	1	Lot de forêts à métaux	1	Sans objet
Équipements	1	Servante d'atelier avec organisateur et coffre de rangement.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Bouchons d'oreille à usage unique.	1	Conforme à la norme EN 352-2.
	1	Masque jetable pliable classe FFP3	1	Conforme à la norme EN 149-1.
	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL= plateforme individuelle roulante légère)	8	Conforme à la réglementation
	1	Paire de lunettes de protection.	1	Conforme aux normes EN 166 et

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	32/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				EN 170.
Matières d'œuvre	1	Lot de bois et panneaux dérivés.	1	Sans objet
	1	Lot de consommables (Vis, pointes, colles, mastics, chiffons, etc.).	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries agencement (Ferrures d'assemblage, charnières invisibles, poignées, etc.).	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries bâtiment (Fiches, paumelles, serrures, équerre, etc.).	1	Sans objet
	1	Élément mobilier.	1	Sans objet
	1	Fenêtre ouvrant à la française 1 vantail (à poser en applique, avec équerre), volet roulant à coffre sous linteau, bloc-porte, élément mobilier, portillon, parquet.	1	TP & CCP Suivant DTE
Documentations	1	Fiches sécurité machines.	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	33/40

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Menuisier installateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018		Menuisier installateur Arrêté du 04/10/2022	
CCP	Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures	CCP	Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures
CCP	Poser des ouvrages de menuiserie intérieure	CCP	Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel
CCP	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation		
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	35/40

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	27/10/2022	37/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

